Note de participation Oral

Par **kinglife13**, le **29/11/2014** à **12:28**

Bonjour,

Je voudrais savoir si il est possible de mettre une note de participation oral en dessous de la moyenne ? Alors que l'élève à des notes correcte lors des DS et ne bavarde pas.

Cordialement

Par **Alister**, le **29/11/2014** à **13:09**

Bonjour,

Tout est possible avec la note de participation orale, la transparence n'est pas le fort des chargés de TD...

Ceci dit, comme le nom l'indique, il est fort peu probable que si tu as été présent tout le temps, participe, ne bavarde pas (ce dernier point est une évidence hein on n'est plus au lycée), tu ne puisses pas avoir une note au-dessus de la moyenne.

Par **Visiteur**, le **29/11/2014** à **14:46**

Oui, c'est possible.

Par **gregor2**, le **29/11/2014** à **21:49**

La réponse à cette question est évidement oui ... personne ici ne peut vous garantir que vous allez avoir la moyenne (et nous en sommes désolés :p).

Par **Palois64**, le **22/07/2016** à **15:16**

Nous en master, il y a en avait beaucoup qui disait rien(et qui avait de bonnes notes). Mais

leur mutisme leur a couté beaucoup de point.
Il faut parler quitte même à déranger (tout en étant respectueux des autres).

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2016** à **15:54**

Bonjour

Dans ma fac, dans certains TD, la participation oral donne généralement droit à un bonus (ça dépend du chargé de TD). Par contre, pas de malus pour ceux qui ne disent rien toute l'année.

Palois64 a raison, il est important de participer. Même si vous dite des "bêtises", cela va permettre au chargé de TD de réexpliquer, ce que beaucoup d'étudiants n'osent pas demander (à tort). Et comme disait un de mes chargés de TD "Profiter d'être à la Fac pour dire des bêtises, une fois arrivé dans la vie professionnelle, vous ne pourrez plus vous le permettre"

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés